

Ceci sera sans doute *comme* une profession de foi : la profession de foi d'un professeur qui ferait *comme s'il* vous demandait la permission d'être infidèle ou traître à ses habitudes.

Avant même de commencer à m'engager en effet dans un itinéraire tortueux, voici sans détour, et à gros traits, la thèse que je soumets à votre discussion. Elle se distribuera en une série de propositions. Ce sera moins une thèse, en vérité, voire une hypothèse, qu'un engagement déclaratif, un appel en forme de profession de foi : foi en l'université et, en elle, foi en les Humanités de demain.

Le long titre proposé signifie d'abord que l'université moderne *devrait* être *sans condition*. Par « université moderne », entendons celle dont le modèle européen, après une histoire médiévale riche et complexe, est devenu prévalent, c'est-à-dire « classique », depuis deux siècles, dans des États de type démocratique. Cette université exige et devrait se voir reconnaître en principe, outre ce qu'on appelle la liberté académique, une liberté *inconditionnelle* de questionnement et de proposition, voire, plus encore, le droit de dire publiquement

tout ce qu'exigent une recherche, un savoir et une pensée de la *vérité*. Si énigmatique qu'elle demeure, la référence à la vérité, paraît assez fondamentale pour se trouver, avec la lumière (*Lux*), sur les insignes symboliques de plus d'une université.

L'université *fait profession* de la vérité. Elle déclare, elle promet un engagement sans limite envers la vérité.

Sans doute le statut et le devenir de la vérité, comme la valeur de vérité, donnent-ils lieu à des discussions infinies (vérité d'adéquation ou vérité de révélation, vérité comme objet de discours théorico-constatifs ou d'événements poético-performatifs, etc.). Mais cela se discute justement, de façon privilégiée, *dans* l'Université et dans des départements qui appartiennent aux Humanités.

Laissons ces redoutables questions suspendues pour l'instant. Soulignons seulement par anticipation que cette immense question de la vérité et de la lumière, la question des Lumières – *Aufklärung, Enlightenement, Illuminismo, Ilustración, Iluminismo* – a toujours été liée à celle de l'homme. Elle engage un concept du propre de l'homme, celui qui a fondé à la fois l'Humanisme et l'idée historique des Humanités. Aujourd'hui, la déclaration renouvelée et réélaborée des « Droits de l'homme » (1948) et l'institution du concept juridique de « Crime contre l'humanité » (1945) forment l'horizon de la mondialisation et du droit international qui est censé veiller sur elle. (Je garde le mot français de « mondialisation » pour « *globalization* » ou « *Glo-*

balisierung » afin de maintenir la référence à un « monde » (*world, Welt, mundus*) qui n'est ni le globe, ni le *cosmos*, ni l'univers.) Le réseau conceptuel de l'homme, du propre de l'homme, du droit de l'homme, du crime contre l'humanité de l'homme, nous savons qu'il organise une telle mondialisation.

Cette mondialisation veut donc être une humanisation.

Or si ce concept de l'homme paraît à la fois indispensable et toujours problématique, eh bien, tel sera l'un des motifs de mon hypothèse, ou si vous préférez, l'une de mes thèses en forme de profession de foi, il ne peut être discuté ou réélaboré, comme tel et sans condition, sans présuppositions, que dans l'espace de *nouvelles Humanités*.

J'essaierai de préciser ce que j'entends par « nouvelles » Humanités. Mais que ces discussions soient critiques ou déconstructives, ce qui concerne la question et l'histoire de la vérité dans son rapport à la question de l'homme, du propre de l'homme, du droit de l'homme, du crime contre l'humanité, etc., tout cela doit en principe trouver son lieu de discussion *inconditionnelle* et sans présupposé, son espace légitime de travail et de réélaboration, *dans* l'université, et en elle, par excellence, *dans* les Humanités. Non pas pour s'y enfermer, mais au contraire pour trouver le meilleur accès à un nouvel espace public transformé par de nouvelles techniques de communication, d'information, d'archivage et de production de savoir. (Et l'une des

graves question qui se posent, ici, mais que je dois laisser en chantier, entre l'université et le dehors politico-économique de son espace public, c'est celle du marché de l'édition et du rôle qu'il joue dans l'archivation, l'évaluation et la légitimation des travaux universitaires.)

L'horizon de la vérité ou du propre de l'homme n'est certes pas une limite très déterminable. Mais celui de l'université et des Humanités non plus.

Cette université sans condition n'existe pas, *en fait*, nous le savons trop. Mais en principe et conformément à sa vocation déclarée, en vertu de son essence professée, elle devrait rester un ultime lieu de résistance critique – et plus que critique – à tous les pouvoirs d'appropriation dogmatiques et injustes.

Quand je dis « plus que critique », je sous-entends « déconstructive » (pourquoi ne pas le dire directement et sans perdre de temps ?). J'en appelle au droit à la déconstruction comme droit inconditionnel de poser des questions critiques non seulement à l'histoire du concept d'homme, mais à l'histoire même de la notion de critique, à la forme et à l'autorité de la question¹, à la forme

1. J'ai abordé ailleurs, dans de nombreux lieux, et d'abord dans *De l'esprit, Heidegger et la question* (Galilée, 1987, p. 147 sq.) cette « question » de l'autorité de la question, cette référence à un acquiescement pré-originaire qui, pour n'être ni crédule, ni positif, ni dogmatique, reste présupposé par toute interrogation, si nécessaire et inconditionnelle soit-elle, et d'abord à l'origine même du philosophique.

interrogative de la pensée. Car cela implique le droit de le faire *affirmativement* et *performativement*¹, c'est-à-dire en produisant des événements, par exemple en écrivant, et en donnant lieu (ce qui jusqu'ici ne relevait pas des Humanités classiques ou modernes) à des *œuvres* singulières. Il s'agirait, par l'événement de pensée que constitueraient de telles œuvres, de faire arriver, sans nécessairement le trahir, quelque chose à ce concept de vérité ou d'humanité qui forme la charte et la profession de foi de toute université.

Ce principe de résistance inconditionnelle, c'est un droit que l'université elle-même devrait à la fois *réfléchir, inventer et poser*, qu'elle le fasse ou non à travers des facultés de droit ou dans de nouvelles Humanités capables de travailler sur ces questions de droit – c'est-à-dire, pourquoi ne pas le dire encore sans détour, des Humanités capables de prendre en charge des tâches de déconstruction, à commencer par celle de leur propre histoire et de leurs propres axiomes.

1. J'associe provisoirement l'affirmation à la performativité. Le « oui » de l'*affirmation* ne se réduit pas à la positivité d'une *position*. Mais il *ressemble* bien, en effet, à un acte de langage performatif. Il ne décrit ni ne constate rien, il engage en répondant. Mais plus loin, en fin de parcours, j'essaierai de situer le point où la performativité est elle-même débordée par l'expérience de l'*événement*, par l'exposition inconditionnelle à ce qui vient ou à qui vient. La performativité se trouve encore, comme le pouvoir du langage en général, du côté de cette souveraineté que je voudrais, si difficile que cela paraisse, distinguer d'une certaine inconditionnalité en général, d'une inconditionnalité sans pouvoir.